



Blonay, le 25 mai 2021

**EXTRAIT**  
**du procès-verbal du Conseil communal de Blonay**

Séance du 25 mai 2021  
Sous la Présidence de Mme Laura Ferilli, Présidente du Conseil communal

**LE CONSEIL COMMUNAL DE BLONAY**

Vu le Préavis municipal n°15/21 relatif à une demande de crédit de CHF 1'034'000.00 pour les travaux d'aménagements routiers et piétonniers du chemin de Chenalettaz entre la route des Deux Villages et la route de Vevey

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

*Amendements :*

- 4.a. *d'utiliser le solde de CHF 514'515.00 du compte 9282.40 « Dotation pour investissements futurs » afin d'amortir une partie de l'investissement ;*
- 4.b. *d'amortir le solde de l'investissement, soit CHF 519'485.00, sur une durée de 30 ans maximum, conformément au règlement sur la comptabilité des communes.*

**d é c i d e**

- 1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagements routiers et piétonniers du chemin de Chenalettaz entre la route des Deux Villages et la route de Vevey, tel que prévu dans le présent préavis ;
- 2. de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 1'034'000.00 ;
- 3. de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire ou d'une institution et ce aux meilleures conditions du moment ;
- 4.a. *d'utiliser le solde de CHF 514'515.00 du compte 9282.40 « Dotation pour investissements futurs » afin d'amortir une partie de l'investissement ;*
- 4.b. *d'amortir le solde de l'investissement, soit CHF 519'485.00, sur une durée de 30 ans maximum, conformément au règlement sur la comptabilité des communes ;*
- 5. d'adopter les propositions de réponses aux oppositions déposées pendant l'enquête publique ;
- 6. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes notariés nécessaires.

Ainsi délibéré en séance du 25 mai 2021.

Au nom du Conseil communal de Blonay

La Présidente

Laura Ferilli



La Secrétaire

Céline Morier